



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
18 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
Quorum : 7

Convoqués le 11 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laëtitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Jérôme CASALIS et Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

Pouvoirs : Monsieur Claude RAVOIRE à Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur ALEXIS BOUTIERE à Madame Emilie TEMPIER.

Absent :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CASALIS.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Renouvellement ligne de Trésorerie.
- 2- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la protection et de la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- 3- Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.
- 4- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux points sont à rajouter à l'ordre du jour.

- Tournage de film sur le domaine public.
- Demande de subvention au titre du Fonds de concours 2024.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

- Délibération 18.06.2024-01 : Renouvellement ligne de Trésorerie.

Sous la présidence de Monsieur Yannick MEYSSARD, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine la proposition de financement d'une ligne de trésorerie, éditée par la Banque Postale pour un montant de 99 999,00 euros selon les caractéristiques financières suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Commune de Bonnieux
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	99 999,00 euros
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	€STR + marge de 1,310% l'an
Base de calcul	Exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 juillet 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	150 euros payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale. Tirages/Versements Procédures de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOST « Signer en Ligne »

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie.

- Délibération 18.06.2024-02 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la protection et de la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Monsieur le Maire rappelle que la Forêt des Cèdres du Petit Luberon a été classée en Espace Naturel Sensible, le plan de gestion 2022-2027 de l'Espace Naturel Sensible impose la sécurisation et l'organisation des espaces dédiés à l'accueil du public. Le traitement des rémanents et l'entretien du chantier PMR sont des dépenses susceptibles d'être subventionnées par le Département au titre de la gestion de l'Espace Naturel Sensible.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement à hauteur de 60% du montant des travaux HT

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante sollicite, à l'unanimité le Conseil Départemental dans le cadre de la demande de subvention au titre de la protection et la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles.

- Délibération 18.06.2024-03 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2023, il y a lieu de créer un emploi non permanent à temps complet dans les conditions prévues à l'article 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, à savoir contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

- Délibération 18.06.2024-04 : Tournage de films sur le domaine public.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il existe un tarif pour les tournages de films sur le domaine public communal, par délibération en date du 12 décembre 2002.

Cependant, la société de tournage Cadence Film Production a besoin de stationner des véhicules ; il sera donc mis à sa disposition une partie du parking du stade du 19 au 22 juin 2024.

Pour cela, il convient d'appliquer un tarif de redevance d'occupation du domaine public. Monsieur le Maire propose la redevance à 75€ par jour occupé, soit 3 jours X 75€ =) 225€ pour les 3 jours.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'occupation du domaine public par la société de tournage Cadence Film Production moyennant une redevance.

- Délibération 18.06.2024-05 : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2024.

Dans le cadre de son pacte financier et fiscal, la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a décidé de mettre en place une politique de fonds de soutien aux investissements des communes au titre du dispositif « Fonds de concours » pour les 22 communes membres de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif permettrait de financer la réalisation d'un équipement ou d'un projet d'aménagement urbain. Les communes doivent demander l'attribution de ce fonds de soutien à l'investissement qui n'excédera pas la part du financement assuré, ceci hors subventions attribué au bénéficiaire. Ce fonds de soutien à l'investissement prévoit pour la commune de Bonnieux, une dotation de 19 515 € pour l'année 2024.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention au titre du fonds de concours 2024.

- Questions diverses :

- Chemins et voies à dénommer à la demande de l'Etat - il y en a une cinquantaine. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal mais le Maire souhaite des volontaires pour travailler sur le dossier. Cela permettra de récupérer de la Dotation Globale Forfaitaire.
- Réaménagement de la zone de Pied Rousset Enquête publique lancée. Dossier consultable en mairie au service urbanisme. La mairie de Bonnieux est associée en tant que PPA.
- Elections législatives =} point sur le tableau des permanences des bureaux de vote.
- Prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 juillet 2024 à 19h30.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Jérôme CASALIS

